

DÉPARTEMENT

HERAULT

**EXTRAIT DU REGISTRE**  
**des Délibérations du Comité Syndical du**  
**Syndicat Mixte du Pays Haut Languedoc**  
**& Vignobles**

NOMBRES DE MEMBRES

Affiliés > h. Comité En exercice Syndical	Présents
---	----------

37	37	19
----	----	----

Date de la convocation

05 09 11

Date d'affichage

05 09 11

Objet de la Délibération

2011-09-09

Initiation à l'édition musicale –  
 adoption des  
 tarifs

Séance du 30 septembre 2011

L'an deux mille onze

Et le trente septembre

à Dix huit heures , le Comité Syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni au  
 prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur

BOUTES

Présents : MM

**J.ARCAS** (Conseil Général), **JN. BADENAS** (Conseil Général), **G.BARO** (CdC Orb-Taurou),  
**JL .BARTHES** (CdC Orb-Jaur), **P.BEZIAT** (CdC Lirou-Canal), **F.BOUTES** (Conseil Général),  
**J.CABROL** (CdC Pays ST-Ponais), **Y.CASSILI** (CdC Monts Orb), **JL.FALIP** (Conseil Général),  
**MA. EDO** (CdC Monts d'Orb), **Y.FRAÏSSE** (CdC Minervois), **M.GIL** (CdC Orb-Taurou),  
**C.GINESTE** (CdC Avène, Orb & Gravezon), **F.MARTY** (CdC Orb Jaur), **H.OBIOLS** (CdC  
 Lirou et Canal du Midi), **JP.ROUANET** (CdC Pays Saint-Ponais), **G.ROUDIER** (CdC Orb-  
 Taurou), **L.SYLVESTRE** (CdC Saint-Chinian), **R.TROPEANO** (Conseil Général).

SOUS-PREFECTURE  
 REÇU LE  
 20 OCT. 2011  
 SERVICE COURRIER

Acte rendu exécutoire

après 141011 réfecture

le 141011

141011

SOUS-PRÉFECTURE  
REÇU LE

20 OCT. 2011

SERVICE COURRIER

**Objet : Initiation à l'édition musicale - adoption de tarifs****1 – Action Culturelle**

Dans le cadre du soutien à la pratique de la musique, le Pays Haut Languedoc et Vignobles propose des sessions d'initiation et de perfectionnement à l'édition musicale informatisée.

Il s'agit de permettre aux musiciens, amateurs ou professionnels, de travailler avec un outil informatique performant, de les encourager à s'essayer à la composition, de renforcer les compétences des professeurs de musique :

- pour la session d'initiation : acquisition des connaissances de base nécessaires à l'édition de partitions ;
- pour la session de perfectionnement : approfondissement des connaissances dans l'édition de partitions et exploration des fonctions complexes des logiciels.

Cette formation est réservée aux professeurs de musique intervenant dans l'encadrement de l'Orchestre du Pays et aux membres bénévoles de l'Orchestre du Pays, aux professeurs de musique des Ecoles de Musique du territoire et leurs élèves, ainsi qu'aux membres des harmonies et chorales du territoire.

Le tarif des séances d'initiation à l'édition musicale pourrait être de 10 € par journée, étant précisé que chaque session comportera deux journées de formation.

2 – Par ailleurs, il convient de se prononcer sur les orientations générales du projet culturel 2012 du Pays Haut Languedoc et Vignobles.

L'année 2012 sera consacrée à la diffusion du spectacle "La Chanson du Canal", créé en 2011 et diffusé, cette année, à Murviel-lès-Béziers, Roujan, Capestang et Saint-Chinian. En parallèle, des actions d'animation autour de la création seront mises en place, comme en 2011, auprès des écoles de musique du territoire.

Quatre représentations seront programmées en 2012, le choix des communes étant fonction de trois critères:

- équilibre territorial dans la diffusion,
- jauge et conditions techniques du lieu de diffusion : espace scénique de 150 m<sup>2</sup>, espace clos (spectacle payant), accessibilité pour la régie, lieu annexe pour repas et loges des artistes, tables, chaises, ...
- participation locale aux niveaux suivants :
  - contribution financière au coût du spectacle, à hauteur de 1.000 €, conformément à la proposition du Bureau en date du 13 mai dernier,
  - prise en charge du repas offert aux 180 membres de l'Orchestre,
  - mise à disposition de personnel inter(communal) pour l'équipement du lieu.

Le choix des lieux de diffusion sera proposé par la prochaine Commission Culture, qui se réunira courant Octobre. De plus, des contacts ont été pris avec des communes hors territoire, intéressées par le spectacle, pour une représentation en 2012, sans coût supplémentaire pour le Pays.

Le coût prévisionnel du projet 2012 s'élève à 75.000 €, pour lequel un cofinancement à hauteur de

56.500 € pourrait être sollicité auprès du Conseil Général de l'Hérault (Direction de la Culture),

l'autofinancement du Pays étant constitué, au-delà d'un cofinancement, par les recettes issues de la billetterie (5.000 €) et de la vente de CD du spectacle (2.000 €).

Il est précisé que ce budget intègre, par anticipation, une première dépense liée à la création 2013 de l'Orchestre de Pays et portant sur la commande artistique de la musique et du texte ou autre support. Le thème n'est pas encore arrêté, le débat aura également lieu lors de la Commission Culture. L'Orchestre du Pays a toujours pour objectif de "raconter une histoire" qui valorise le patrimoine du territoire : histoire, géographie, traditions locales, architecture, paysages....

Monsieur le Président demande à l'Assemblée de se prononcer sur le principe de la maîtrise d'ouvrage de cette action par le Pays, et de bien vouloir l'autoriser, en cas d'avis favorable, à déposer un dossier de demande de subvention auprès du Conseil Général de l'Hérault et à signer tous documents relatifs à l'exécution de cette décision.

Monsieur le Président propose donc à l'Assemblée d'adopter la tarification telle que définie ci-dessus et de se prononcer sur les orientations du projet culturel 2012.

Oui l'exposé de Monsieur le Président, le Comité Syndical adopte la tarification telle que définie ci-dessus et se prononce favorablement sur le projet culturel 2012.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Fait à Saint-Chinian, le 30 septembre 2011.



Le Président

Francis BOUTES



SOUS-PRÉFECTURE  
RECUE  
20 OCT. 2011  
SERVICE COURRIER